

ID: 038-213805278-20240301-03\_010324\_01-DE



## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS: 11
EN EXERCICE: 11
PRESENTS: 7
VOTANTS: 10
POUR: 10
ABSTENTION: 0
CONTRE: 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents: Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Valérie MARTINET, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

## Délibération n° 03-010324-01 : Dotation à la régie municipale de l'Office du Tourisme pour l'année 2024 - Versement d'une avance

Par délibération du 2 décembre 2005, le Conseil municipal a créé une régie municipale dotée de la seule autonomie financière. Cette régie municipale est chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial et de la gestion de l'Office de Tourisme Municipal.

Par délibération en date du 20 décembre 2016, la Commune a décidé de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation aux dispositions de l'article L. 5214-16-1-2° du Code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Le montant définitif de la dotation 2024 sera adopté par le Conseil Municipal à l'occasion du vote des budgets primitifs 2024.

Afin de couvrir les besoins de trésorerie de l'Office de Tourisme Municipal et dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024, il apparait nécessaire de procéder au versement d'une avance sur la dotation annuelle de la commune à l'Office de Tourisme.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, il est proposé de fixer le montant de cette avance à 300 000 €.

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer à la régie municipale « Office du Tourisme de Vaujany » une avance sur la dotation 2024 d'un montant total de 300 000 € ;
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6573641 du budget Ville M57 2024;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette disposition.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire. Transmis en Préfecture le Le Maire